



PRÉFET DE L'HÉRAULT

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
BUREAU DES FINANCES LOCALES ET DE L'INTERCOMMUNALITE

TÉL : 04.67.61.62.51
FAX : 04.67.02.25.46
AFFAIRE SUIVI PAR :
Maguelone GUIRAUDON
maquelone.guiraudon@herault.gouv.fr

Montpellier, le 24 AVR. 2017



Madame la Maire,

Vous avez déposé une demande de financement auprès de l'Etat pour l'*aménagement d'un pôle commercial et de services dans l'ancienne distillerie UCOVIA, pose d'un ascenseur pour l'accessibilité aux PMR.*

J'ai le plaisir de vous faire connaître que votre demande a été retenue sur le Fonds de soutien à l'investissement public local, prévu par l'article 141 de la loi de finances initiale pour 2017, et plus particulièrement sur l'enveloppe financière de 4 135 000 € dévolue aux grandes priorités d'investissement dans le département de l'Hérault.

Cette opération dont le coût s'élève à 27 270 € HT recevra au titre de cette dotation un financement de 21 816 €.

S'agissant d'une dotation régionale, vous recevrez prochainement l'arrêté de subvention correspondant établi par le Préfet de Région, ainsi que les instructions nécessaires au paiement de la subvention.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, à mes sentiments les meilleurs. *À très très cordialement*

Le Préfet,

Pierre POUËSSEL
Pierre POUËSSEL

Madame Béatrice FERNANDO
Maire de PLAISSAN
Mairie
34230 PLAISSAN